

27-2010  
04-07-17  
02 13844

# Commune de Villepreux

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### Plan des servitudes d'utilité publique

1:5 000

REVISION - APPROBATION

VEUT ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29/06/2017



LE PRÉSIDENT  
MICHEL LAUDIER



Agence 811 (Sillage local)

Esplanade Saint-Croix  
41000 Saint-Croix

13000 Coulaines-en-Champagne

Tel : 03 37 49 09 51

Agence Nord

ZAC de Chevremont  
1 rue des Mémoires  
51038 Rosnay-sur-Seine

Tel : 03 27 97 36 39

Agence Ouest

Parc d'Activités La Longe Bataillon

37800 La Vierge-sur-Loire

Tel : 03 37 49 09 51

Agence Val-de-Loire

Parc d'Activités du Saumurois

49100 Saumur  
Tel : 03 41 51 38 39

### Légende

- AC1 : Servitude relative aux monuments historiques inscrits et classés
- I3 : Servitude relative à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz (Antenne de poste de détente de Villepreux « ouest » (diamètre 80mm))
- EL11 : Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération
- I3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz (Canalisation de gaz Les Clayes-sous-Bois au piste de Villepreux « Eglise » (diamètres 100 et 150mm))
- I3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz (Canalisation de gaz n° 519 Saint Nom la Breteche / Le Chesnay (diamètre 500mm))
- I4 : Servitudes relatives à l'établissement de liaisons aériennes et canalisations électriques
- PT3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz (Cable n°371 Paris-Trappes-Bois d'Arcy-Plaisir - Tronçon 02 de Versailles à Trappes)
- PT3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz (Cable n°F78U04 Trappes-Saint germain CDMT)
- A4 : Servitude relative aux cours d'eau non domaniaux - rû de gally (servitude de passage de 1,50m de part et d'autre de la Mauldre et de ses affluents instituée par ordonnance du 20 octobre 1852 et 26 mars 1857 sur « la Mauldre et ses affluents »)
- AC1 : Servitude relative aux monuments historiques inscrits et classés
- AC1 : Servitude relative aux monuments historiques inscrits et classés (Château de Grand Maison (façade et toiture, petit salon et let grand salon bleu et leur décor))
- AC2 : Servitude relative à la protection des sites (Site classé du 07/07/2000 de la Plaine de Versailles)
- AS1 : Servitude relative périmètre de captage
- AS1 : Servitude relative périmètre de captage (Protection sanitaire de 40 m)
- AS1 : Servitude relative périmètre de captage (Zone non aedificandi de 12 m)
- I7 : Servitude relative au stockage souterrain de gaz ou produit chimique
- PM1 : Servitude relative aux cavités souterraines
- PM1 : Servitude relative aux risques d'inondation du PPRI
- PT1 : Servitude relative aux centres de réceptions radioélectriques
- PT2 : Servitude relative aux transmissions radioélectriques
- T1 : Servitude relative aux chemins de fer
- T5 : Servitude relative au plan de dégagement aéronautique « Aérodrome de Chavenay-Villepreux »

« Plan établi à partir des informations fournies par le DDTM, la responsabilité du BE ne peut être engagée ».



27-2010  
04-07-17  
02 13844

27-2010  
04-07-17  
02 13844

